

Britannique les informations qu'elle demandoit. Personne n'auroit, sans doute, pû trouver à redire, si les Feudataires de Parme, Sujets de l'Empereur, avoient différé à prêter le serment de Vassellage jusqu'à ce que les Tuteurs de l'Infant eussent rendu en son nom l'hommage qu'il devoit lui-même à l'Empereur. D'ailleurs on avoit changé à Parme la formule du Serment d'une maniere à ressembler plutôt à un hommage, qu'à un simple Serment de Vassellage. L'hommage n'étoit dû à l'Infant que de ses Sujets, & non des Sujets de l'Empereur qui pour des Fiefs qui relevoient des Ducs de Parme n'étoient que des simples Feudataires. Voilà l'unique raison qui les a retenus peu de tems à s'acquitter de leur devoir. On se contenta ensuite à Parme de ce qui avoit été usité ci-devant, & lesdits Feudataires prêterent le Serment, qu'on en exigeoit, même avant que les plaintes du Comte de Montijo fussent connues à Vienne. C'est ce qu'on a répondu à Mr. de Robinson sur ce sujet, avec offre, que si l'on indiquoit quelqu'un qui ne l'eût pas fait encore, l'Empereur l'y obligerait, pourvu qu'on n'en exigeât point plus que de coutume. En pouvoit-on souhaiter d'avantage ? Ces offres furent souvent répétées tant de bouche que par écrit, & durant tout le tems qu'on a employé inutilement à un accommodement amiable on n'a cité aucun Feudataire qui ait refusé de prêter le Serment de Vassellage. On s'en rapporte au témoignage de tous ceux qui ont eu part à la Négociation. Mais encore en ceci on ne découvre que trop les véritables vûes de la Cour d'Espagne. Le Manifeste publié de sa part parle d'un *hommage dû à l'Infant comme Souverain* : Ce qui ne peut pas convenir à des simples Feudataires qui ne sont pas ses Sujets.

Quant aux biens de Naples possédez ci-devant
par